

## litige avec prefon retraite

Par **le 34**, le **20/03/2010** à **10:40**

Bonjour,

j'ai un contrat à préfon retraite, depuis le 01/01/2010 on a possibilité de racheter son contrat si on se trouve dans une situation de la loi no 2006-1170 du 30/12/2006, en particulier comme c'est mon cas en invalidité 2eme catégorie depuis le 1er décembre 2005, ceux ci me réponde qu'il est impossible d'accéder à ma demande, car la date de survenance de l'invalidité étant antérieure à la date d'application, c'est à dire le 1er janvier 2010. je trouve que cela est complètement absurde, on ne choisi pas sa date d'invalidité, cela est de la discrimination envers les personnes handicapées, que peut on faire, il y a t'il d'autres personnes dans ce cas, merci à tous.

paul

Par **eric121**, le **08/05/2010** à **19:46**

PREFON à éviter. J'ai cotisé pendant 5 ans; après avoir versé 2900 €. A la liquidation ,j'ai reçu 2200 €, soit une perte sèche de 500 €.